

# Chapitre 1. Les éléments constitutifs

## La partition

C'est un ensemble de signes appartenant à un code désormais assez universellement reconnu et accepté, qui permet à un musicien de communiquer avec un autre via le médium de l'écrit. Elle permet notamment de transmettre simultanément et assez précisément les événements concernant chacune des quatre caractéristiques principales d'un son, à savoir :

- la **hauteur** : sa place dans le spectre sonore ainsi que dans une échelle musicale donnée ;
- la **durée** : son temps de jeu par rapport à une vitesse d'exécution prédéfinie ;
- l'**intensité** : l'énergie avec laquelle ce son doit être joué ;
- le **timbre** : l'instrument ou la voix qui va habiller ce son (voir organologie).

Les deux premiers paramètres s'écrivent de façon simultanée ; le troisième est constitué de signes distincts. Quant au dernier, la plupart du temps, il varie très peu au cours d'un morceau, le compositeur affectant d'office et de manière stable un instrument à chaque ligne musicale.

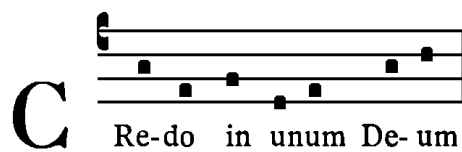
L'apprentissage de la lecture de ce que l'on pourrait qualifier de *road-book* musical est l'étude du **solfège**, terme à la sonorité épouvantable et barbare qui a effrayé, et parfois dégoûté des générations d'apprentis élèves et musiciens, souvent à cause de méthodes pédagogiques stériles. Il n'empêche que ce que l'on appelle désormais pudiquement du nom de « langage musical », qui dépasse en fait le strict travail solfégique, doit être étudié non pas pour lui-même, mais en ayant comme objectif essentiel la possibilité de décoder rapidement la signalétique musicale, et par là de jouer rapidement et efficacement de la musique.

Historiquement, on peut remarquer que l'accroissement de la précision de la notation s'est fait dans ce même ordre : hauteur, durée, intensité et timbre. Au IX<sup>e</sup> siècle, le souci majeur a été de transmettre la hauteur des notes des longues vocalises grégoriennes, que certains moines avaient du mal à se remémorer. Progressivement, les autres paramètres musicaux ont été intégrés à l'écriture et développés.

La partition est donc un outil relativement efficace car elle délivre rapidement beaucoup d'informations à qui sait la lire. Mais elle a aussi ses limites puisqu'elle n'est finalement qu'un aide-mémoire des notes : une grande partie de ce qui concerne l'exécution ne peut pas y figurer. C'est ce qui explique les très grandes variations que l'on peut rencontrer dans l'interprétation d'une même œuvre par deux musiciens différents, pourtant munis de la même partition. De plus, si la musique écrite depuis 1700 jusqu'à 1900 environ, c'est-à-dire pendant deux siècles, se laisse décoder sans trop de problèmes, toutes celles antérieures et postérieures à ces

bornes sont plus délicates à appréhender. Les premières pèchent par leur manque de précision et les éditeurs doivent parfois « reconstruire », avec plus ou moins de bonheur, ce qui manque. Quant aux secondes, il arrive qu'elles soient trop riches en informations car les compositeurs modernes ont parfois la volonté de tout contrôler et de ne laisser finalement à l'interprète que le minimum d'initiatives, ce qui les conduit parfois à inventer leurs propres signes, et à compliquer la tâche des exécutants.

La mise en partition de musiques écrites pour plusieurs instruments est un fait assez récent : jusqu'au milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle, il n'est pas rare de trouver des éditions d'œuvres musicales en parties séparées, sans que l'ensemble, le « conducteur », soit édité. De plus, l'ordre d'écriture des instruments sur le papier a varié. De nos jours, les familles s'écrivent ainsi : bois, cuivres, percussions, harpes – piano voix et cordes, avec, pour chaque groupe, un classement du plus aigu au plus grave. Mais, à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, Mozart, sur ses manuscrits, écrit fréquemment les violons I et II en tête de page, les autres instruments venant ensuite.



Exemple reconstitué de musique médiévale (credo grégorien)

Dans la partition ci-contre, les instruments employés sont les suivants, en partant du haut :

- ligne 1 : flûtes traversières ;
- ligne 2 : clarinettes ;
- ligne 3 : bassons ;
- ligne 4 : cors ;
- lignes 5 et 6 : piano ;
- lignes 7 et 8 : violons ;
- ligne 9 : altos ;
- ligne 10 : violoncelles et contrebasses.

The image displays a page of a musical score for Mozart's Piano Concerto No. 23. It features multiple staves, including a grand staff (treble and bass clefs) and several individual staves for other instruments. The music is written in G major (one sharp) and 3/4 time. The score includes various musical notations such as notes, rests, and dynamic markings. The dynamic marking *pp* (pianissimo) is prominently featured in several places, indicating a very soft volume. The score is presented in a clear, professional layout with a white background and black ink.

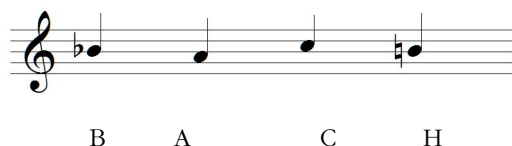
Exemple d'une partition de musique orchestrale (Mozart, concerto pour piano n° 23)

## La hauteur

- **grave / aigu**

Aux qualificatifs communs de « bas » ou de « haut » appliqués à un son, le musicien préfère ceux plus techniques de **grave** ou d'**aigu** qui désignent finalement la même réalité. Physiquement, un son est la perception d'une variation entretenue de la pression aérienne, un son grave ayant une fréquence plus basse qu'un son aigu. Le *la* du diapason ou du téléphone a une fréquence de 440 Hz ; le *sol* situé en dessous est à 392 Hz tandis que le *si* situé au-dessus est à 494 Hz. Mais dire d'un son isolé qu'il est *grave* ou *aigu* dans l'absolu ne veut pas dire grand-chose : seule compte la comparaison que l'on peut effectuer avec un ou plusieurs autres sons. La notion de hauteur vaut donc essentiellement pour des sons comparés entre eux.



Signature musicale de Jean-Sébastien Bach dans *l'Art de la fugue*

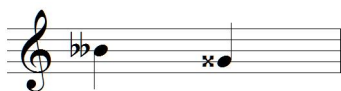
- **les altérations usuelles**

Il arrive souvent, pour des questions de grammaire musicale, que certaines notes doivent être un peu modifiées quant à leur hauteur. Pour cela, on leur place devant un signe, une **altération**, qui indique dans quel sens cela se produit. Trois signes existent : le **bémol b**, qui baisse légèrement (un demi-ton) la note qu'il précède ; le **dièse #**, qui la monte du même intervalle et le **bécarre** qui 1° annule temporairement, c'est-à-dire pour cette seule note, l'effet d'une altération constante ; 2° annule l'effet d'une altération accidentelle précédemment rencontrée.

*si* bémol, *fa* dièse, *si* bécarre

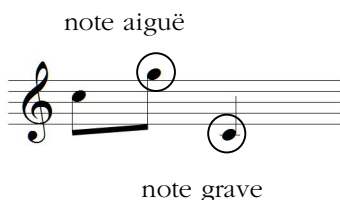
- **les altérations doubles**

Au cours de l'emploi de certaines échelles musicales, on peut rencontrer des altérations doubles, qui modifient encore la hauteur des notes qu'elles affectent. Il existe le **double dièse**, le **double bémol**, et un signe de **bécarre** pour les annuler.

*si* double bémol et *sol* double dièse sont des *la*

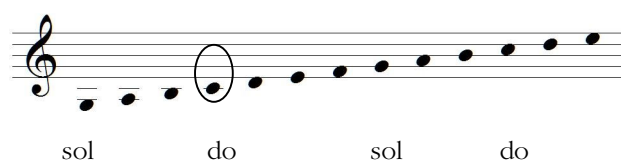
- **la représentation spatiale des hauteurs**

Quand il s'est agi de trouver une représentation écrite des sons, le haut du papier a été attribué à l'aigu tandis que le bas s'est vu réserver le grave. Il est vrai que l'on accompagne souvent d'un geste de la main vers le haut des sons aigus et vers le bas des sons graves mais ce n'est pas une raison suffisante pour conclure de l'universalité des rapports grave/bas et aigu/haut. Quoi qu'il en soit sur une partition, ces rapports existent.



- **la portée**

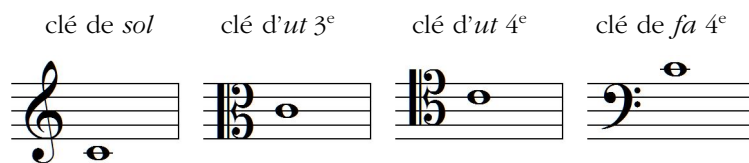
Après divers tâtonnements, le système actuel de la portée a fini par s'imposer comme étant une façon très commode de noter la musique. Une **portée** est constituée de **cinq lignes horizontales parallèles sur et entre lesquelles** on place les notes de gauche à droite, dans le sens de la lecture. Il est d'usage de numéroter ces lignes en partant du bas. On peut déborder un peu de ce cadre lorsque quelques notes dépassent l'étendue admise. Une portée a un ambitus d'environ deux octaves.



Lorsqu'une note déborde du cadre de la portée, on la place sur des petits bouts de lignes supplémentaires, en dessous (voir exemple cerclé) ou au-dessus. Quand le nombre de lignes supplémentaires est trop important, c'est que la clé utilisée au départ n'est pas la bonne.

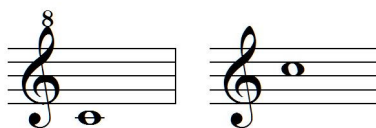
- **les clés**

Une **clé** (solfégique) est un signe qui se place en début de portée et qui définit la place et la hauteur des notes, les instruments de musique se situant parfois dans des registres différents. Le piccolo et la contrebasse qui se placent chacun à une extrémité de l'ambitus instrumental possible ne peuvent évidemment pas avoir des partitions écrites d'une façon identique. Pour généraliser, on peut dire que les instruments plutôt aigus s'écrivent avec une **clé de sol** (qui indique la place de la note *sol*) tandis que les instruments graves le sont avec une **clé de fa**. D'autres encore, d'un registre moyen, se notent avec une ou deux **clés d'ut**. Une clé pouvant parfois se placer sur des lignes différentes, on précise pour certaines d'entre elles le numéro de la ligne (3<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup>, etc.). Une clé est utilisée pour concentrer au maximum l'écriture des notes sur une portée, en évitant le plus possible l'écriture de lignes supplémentaires qui ralentissent le déchiffrage.

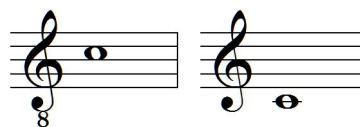


Ces quatre notes représentent le même son : un *do*

Il arrive, pour des raisons historiques, que certains instruments particuliers se notent au moyen de clés munies d'un petit 8, qui est le symbole d'une octave (intervalle de 8 notes), qui se place au-dessus ou en dessous de la portée, indiquant qu'il faut lire les notes avec une octave d'écart par rapport à l'écriture normale.

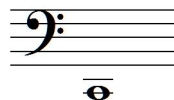


Clé utilisée pour le piccolo  
(note écrite et note réelle)



clé utilisée pour la guitare  
(note écrite et note réelle)

Le signe 8 placé au-dessus de la portée indique que les notes lues sont jouées à l'octave (série de 8 notes) supérieure tandis que sa position en dessous définit leur jeu à l'octave inférieure.



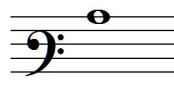
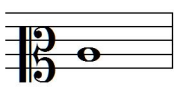
Clé utilisée pour la contrebasse (note écrite et note réelle)

D'autres clés étaient utilisées autrefois pour noter les parties strictement vocales ; elles ne servent pratiquement plus aujourd'hui dans cette optique, mais leur pratique s'avère néanmoins indispensable lorsqu'il s'agit de lire entre autres les parties des instruments dits « transpositeurs », qui n'ont pas leurs notes écrites telles qu'elles sont jouées.

Clé d'*ut* 1<sup>re</sup>

clé d'*ut* 2<sup>de</sup>

clé de *fa* 3<sup>e</sup>



*Do*3 écrit dans trois clés différentes

Le cor d'harmonie, en *fa*, est un instrument transpositeur. Quand il lit un *do* sur sa partition, il joue en fait le *fa* situé une quinte (cinq notes) en dessous. Pour lire directement la note écrite, il faut utiliser la clé d'*ut* seconde.



Lecture par le corniste de sa note, un *do*



Jeu de la véritable note : un *fa*



Lecture directe de la note réelle (*fa*) avec la clé d'*ut* 2<sup>de</sup>

- **la clé française de violon**

À l'époque baroque, aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles, les musiciens utilisaient une clé particulière, appelée *clé française de violon*, qui était la clé de *sol* première ligne. Cette clé se lisait comme une clé de *fa* deux octaves au-dessus et servait notamment à écrire les parties d'instruments comme le violon ou la flûte à bec.



La clé française de violon, la clé de *sol* « première ligne » (note *do*)

- **les tablatures**

Certains instruments se sont vus développer deux systèmes conjoints d'écriture de leurs notes. Le premier est celui de la portée, assez universel, et le second celui de la **tablature**, qui consiste à montrer la position des doigts sur les cordes ou les touches de l'instrument. Au cours des siècles, même si un instrument comme l'orgue a eu pendant un temps sa musique écrite sur tablature, ce sont les instruments à cordes pincées tels que le luth ou la guitare qui en ont bénéficié. Une tablature consiste à dessiner les cordes de l'instrument, en plongée dans le sens du jeu (celle marquée « 1 » est la plus aiguë). On indique ensuite sur chaque corde le numéro de la case dans laquelle le doigt appuie, ce qui correspond à une note. Le chiffre 0 indique que la corde est jouée « à vide ».

Une musique pour guitare, en partition puis en tablature

- **la mélodie**

Il existe une grande quantité de termes désignant une telle succession de notes structurellement cohérentes : motif, mélodie, air, phrase, thème, etc. Ces expressions